DOSSIER D'INSCRIPTION

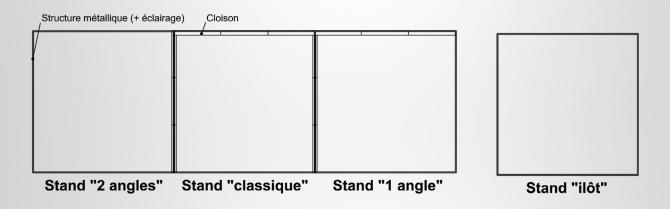
16 ET 17 FEVRIER

SENYU 7

BOUTIQUES

STANDS

Les stands ont une longueur variable selon la demande et une profondeur de 3m. Ils doivent faire au minimum 9m². Selon qu'il soient bordés de cloisons ou non, ils peuvent avoir 4 configurations différentes :



Vous pouvez aussi demander des dimensions personnalisées, pensez à le faire dès l'inscription si possible.

Un stand comprend:

- l'espace demandé entouré de structure métallique avec éclairage ;
- des cloisons selon la disposition de stand demandée ;
- des tables et chaises sur demande ;
- 2 badges par tranche de 9m².

Chaque badge donne droit pour toute la durée du salon à :

- l'entrée au salon ;
- le petit déjeuner ;
- le déjeuner.

TARIFS

Le prix dépend du type de stand et de sa taille : Les prix sont TTC et indiqués en euros.

	9m²	12m²	15m²	18m²	21m²	24m²	27m ²	30m ²	33m²	36m ²
SIMPLE	630	840	1050	1260	1470	1680	1890	2100	2310	2520
1 ANGLE	810	1020	1230	1440	1650	1860	2070	2280	2490	2700
2 ANGLES	990	1200	1410	1620	1830	2040	2250	2460	2670	2880
LOT	1170	1440	1710	1980	2250	2520	2790	3060	3330	3600

Un raccordement électrique peut-être effectué sur demande contractuelle pour 100€. Chaque badge excédant le nombre prévu sera facturé 15€ (il donne droit à exactement les mêmes prérogatives qu'un badge normal).

Une remise de fidélité est accordée à ceux ayant participé aux anciennes éditions :

- 1 participation: 5%

- 2 ou 3 participations : 10%

- plus de 3 participations : 15%

INFOS <u>PR</u>ATIQUES

Conditions d'éligibilités

Les boutiques sont des professionnels exerçant une activité de revente de marchandises dans le cadre d'une activité professionnelle légalement déclarée. Les marchandises affiliées à une marque ou à l'exploitation d'une licence (goodies) devront être officielles.

L'organisateur se réserve le droit de vérifier l'éligibilité à l'inscription du stand et de refuser l'édition d'un contrat aux personnes non éligibles. Il se réserve aussi le droit de prendre à l'égard des contrevenants sur le salon des dispositions, qui seront fixées sur le contrat. Les stands non éligibles pourront être dirigés vers un dossier créateur.

Calendrier

31 décembre 2018 : clôture des inscriptions

15 janvier 2019 : limite de dépôt du contrat et du règlement 1er février 2019 : communication des informations pratiques

16 et 17 février 2019 : Senyu